

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 22 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le vingt deux octobre à dix huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président, le quatorze octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Président du Syndicat Intercommunal.

Présents :

| | |
|---|--|
| ACHERES | : Madame Nicole BINEAU, Maire Adjoint |
| AIGREMONT | : Monsieur Gilbert DIJON, Maire Monsieur Pierre GREGOIRE, Conseiller Municipal Madame Marie-Claude MEGE |
| CHAMBOURCY | : Monsieur Julien BOCQUET, Conseiller Municipal Monsieur Didier GOIFFON Monsieur François ALZINA, Conseiller Municipal |
| CONFLANS-SAINTE-HONORINE | : Monsieur Jean FRALEUX, Conseiller Municipal Madame Jacqueline LEGIEC, Conseillère Municipale |
| FOURQUEUX | : Monsieur Mark VENUS, Conseiller Municipal Monsieur Jean-Jacques MSICA, Conseiller Municipal |
| LE MESNIL-LE-ROI | : Monsieur Franziska JADIN, Maire Adjoint Monsieur Marc DEMEURE, Maire Monsieur Jean-Loup MARTIN, Maire Adjoint |
| MORAINVILLIERS | : Madame Philippe MAILLARD, Conseiller Municipal Monsieur Guy PAULHAN, Conseiller Municipal |
| ORGEVAL | : Monsieur Jean-Michel SCHMIDT, Conseiller Municipal |
| POISSY | : Monsieur Jean-Claude DUQUESNE, Maire Adjoint Monsieur Jean-Paul HEDRICH, Maire Adjoint |
| VERNOUILLET | : Monsieur Lucien MONTECOT, Maire Adjoint Madame Brigitte LOUBRY, Maire Adjoint |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 RIVES DE LA SEINE | : Madame Catherine SZYMANEK, Maire Adjoint Monsieur Jean-Pierre GUILLEMAN, Conseiller Municipal Monsieur Julien FREJABUE, Conseiller Municipal |

Absents excusés :

| | |
|---|--|
| ACHERES | : Monsieur Alain OUTREMAN, Maire Monsieur Pascal RIGAUD, Maire Adjoint |
| CONFLANS-SAINTE-HONORINE | : Monsieur Farid HATIK, Conseiller Municipal |
| FOURQUEUX | : Madame Simone KIRK, Conseillère Municipale |
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | : Madame Mary-Claude BOUTIN, Maire Adjoint Monsieur Gilbert AUDURIER, Maire Adjoint Monsieur Yves MAILLARD, Conseiller Municipal |
| VERNOUILLET | Madame Katherine GIANNI, Maire Adjoint |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 RIVES DE LA SEINE | : Monsieur Eddie AÏT, Maire Madame Françoise MERY, Maire Adjoint |

Commune absente : MEDAN

| | |
|--|-------------|
| Nombre de communes | : 12 |
| + Communauté de Communes des 2 Rives de la Seine (Andrézy, Carrières-sous-Poissy, Verneuil-sur-Seine) | : 1 |
| Quorum | : 16 |
| Délégués présents | : 25 |
| Délégués comptant pour le quorum | : 22 |
| Procuration | : 0 |
| Nombre de votants | : 22 |

REUNION DU 22 OCTOBRE 2009

Le Président ouvre la séance à 18 heures et rappelle l'ordre du jour :

- Procès verbal du comité du 27 mai 2009
- Procès verbal du comité du 22 juin 2009
- Budget supplémentaire 2009
- Avenant n°3 au contrat Eco-emballages
- Questions diverses
- Plan de continuité d'activité dans le cadre de la grippe A

Sur proposition du Président, le Comité Syndical désigne Monsieur Paulhan comme secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 27 MAI 2009

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 22 JUIN 2009

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

Le Budget Supplémentaire 2009 du SIDRU se répartit comme suit :

| | | |
|----------------------------------|--------|---------------------|
| Section de Fonctionnement | | |
| Recettes | —————→ | 2 082 085,92 € |
| Dépenses | —————→ | 490 452,52 € |
| Section d'Investissement | —————→ | 164 852,49 € |

Le Budget Supplémentaire comprend :

- la reprise des résultats de l'exercice précédent, conformément à la délibération d'affectation,
- les restes à réaliser en investissement, constatés au Compte Administratif 2008,
- des réajustements de lignes budgétaires essentiellement en fonctionnement.

En effet :

- Les tonnages des communes, estimés à 63 000 tonnes (y compris les refus de tri), ne devraient atteindre que 60 200 tonnes + environ 1 800 tonnes de refus de tri provenant du SIDRU ; ceux du SIVaTRU et de GENERIS sont maintenus aux chiffres du Budget Primitif soit 9 400 tonnes, de même que les tonnages de CYCLAMED, à 750 tonnes ; la différence se retrouve sur les tonnages apportés par NOVERGIE, 26 850 tonnes estimées, portées à 27 850 tonnes ; de ce fait les estimations de recettes en sont un peu modifiées,
- Le coût de l'incinération est réajusté à la baisse, compte-tenu de l'évolution de certains indices dans les formules de révision de prix,
- La reprise de traitement, par le SIDRU, d'un certain nombre de compétences nécessite de réajuster des lignes de dépenses et de recettes,
- Quelques modifications sont également faites sur les frais de fonctionnement du Syndicat,

- Le différé de GER à payer à NOVERGIE correspondant à l'année 2008 est prélevé sur l'excédent total pour la somme de 473 758,52 €.

Dans le détail, ce budget se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

◆ Recettes

Elles correspondent aux éléments suivants:

| | | | |
|---------------------|---|---|-----------------------|
| Chapitre 002 | ▪ Résultat de fonctionnement reporté pour | → | 1 762 319,92 € |
| Chapitre 73 | ▪ Impôts et taxes (rôles supplémentaires) | → | 34 549,00 € |
| Ligne 7474 | ▪ Participations des communes correspondant à l'incinération et à la reprise de compétences | → | -123 500,00 € |
| Ligne 7478 | ▪ Participation d'ECO-EMBALLAGES, des repreneurs et des clients extérieurs | → | 225 200,00 € |
| Chapitre 75 | ▪ Produits de gestion courante | → | 600,00 € |
| Chapitre 76 | ▪ Produits financiers – réajustement de | → | 182 478,00 € |
| Chapitre 77 | ▪ Produits exceptionnels | → | 439,00 € |

Le total des recettes est de **2 082 085,92 €**.

◆ Dépenses

Elles concernent des réajustements sur les lignes suivantes :

| | | | |
|---------------------|---|---|---------------------|
| Chapitre 011 | ▪ Charges à caractère général | → | 274 882,52 € |
| | ➢ 24 624 € pour les frais de fonctionnement du Syndicat | | |
| | ➢ -27 500 € pour le traitement des déchets, hors incinération | | |
| | ➢ -196 000,00 € pour l'incinération | | |
| | ➢ 473 758,52 € correspondant au paiement du GER différé au titre de l'année 2008 | | |
| Chapitre 012 | ▪ Frais de personnel - réajustement | → | 1 800,00 € |
| Chapitre 65 | ▪ Charges de gestion courante | → | 159 670,00 € |
| | - reversement des soutiens ECO- EMBALLAGES pour 120 900 € et des filières pour 38 100 € | | |
| | - réajustement sur les indemnités des élus pour 670 € | | |

| | | | |
|--------------------|---|---|--------------------|
| Chapitre 66 | ▪ Intérêts des emprunts | → | 54 100,00 € |
| | - réajustement lié aux contrats de swap | | |

Les dépenses sont de **490 452,52 €**.

La section de fonctionnement est donc en suréquilibre de 1 591 633,40 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

◆ Recettes

Les recettes de la section d'investissement sont composées :

| | | |
|---|---|---------------------|
| ▶ de l'excédent antérieur reporté pour | → | 12,61 € |
| ▶ des restes à réaliser reportés de l'exercice 2008 | | |
| ▪ Sur la ligne 1322 | → | 164 839,88 € |

Le total des recettes est **164 852,49 €**.

◆ Dépenses

Elles correspondent :

| | | |
|--|---|---------------------|
| ▪ aux crédits reportés de l'exercice 2008 sur la ligne 1322 | → | 164 839,88 € |
| Ce sont les crédits correspondant aux subventions attendues comme citées ci-dessus et reversées aux communes. | | |
| ▪ Les crédits disponibles sont affectés sur le : Chapitre 16 – Impôts pour | → | 12,61 € |

Les dépenses s'établissent à la somme de **164 852,49 €**

Il est proposé au Comité de bien vouloir adopter le projet du Budget Supplémentaire 2009 dont les chiffres sont les suivants :

Section de Fonctionnement

| | | |
|----------|---|-----------------------|
| Recettes | → | 2 082 085,92 € |
| Dépenses | → | 490 452,52 € |

| | | |
|---------------------------------|---|---------------------|
| Section d'Investissement | → | 164 852,49 € |
|---------------------------------|---|---------------------|

Madame MUNNIA fait constater que les prix de reprise sur les matériaux recyclés ont largement baissé. Il existe aussi des décalages réguliers entre le moment où le SIDRU émet les titres de recettes et le moment où les communes les perçoivent. Même si les communes

récupèrent intégralement les recettes qui les concernent, ces décalages expliquent les différences entre les recettes et dépenses constatées au budget.

Il y a un plus value de 182 478 € et une moins value de 54 100 € sur les swap car, au moment où les prévisions de flux financiers ont été faits en début d'année, tous les éléments n'étaient pas connus, c'est donc un réajustement par rapport à l'évolution des formules.

Monsieur LAMY explique qu'il est toujours en contact avec le SIAAP et qu'il attend un rapport technique sur les premiers essais d'incinération de boues du SIAAP. Monsieur FAIVRE précise que 230 T ont été envoyées à Azalys durant l'été. Il faudra rester vigilant par rapport à l'appel d'offres et le prix que le SIDRU proposera pour ces boues.

Monsieur LAMY constate qu'une fois que l'opération GER 2008-2009 sera soldée, il y aura un reste à reporter de 1.6 million € environ à la fin de l'exercice 2009.

Le Comité, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des votants le projet de BS 2009.

AVENANT N°3 AU CONTRAT ECO-EMBALLAGES

Parmi les 5 matériaux de collecte sélective, le papier carton est celui pour lequel la distinction, entre les produits d'origine ménagère contribuant aux sociétés agréées et les produits d'autres origines qui ne contribuent pas, est, techniquement, la plus difficile à faire.

Monsieur BRICOUT explique qu'il est très difficile de faire la différence entre le carton brun (cartons d'origine industrielle ou commerciale qui n'ont pas cotisé au système Eco-emballages) et les « cartonnettes » (carton d'origine ménagère sur lequel apparaît le logo vert d'Eco-emballages).

Comme ces autres gisements (emballages cartons de transport, emballages industriels) sont très importants en quantités, les sociétés agréées seraient amenées, si elles n'y prenaient pas garde, à payer pour de grandes quantités de produits qui n'ont pas cotisé au dispositif et qui ne sont pas de son périmètre légitime.

Pour s'assurer du strict respect de leur périmètre d'agrément, les sociétés agréées ont mis en œuvre des contrôles pour identifier le tonnage EMR à soutenir (caractérisations amont et aval en centre de tri). L'ensemble était en place depuis plusieurs années et s'appuyait sur des normes et des procédures de caractérisation.

Malgré les nombreux efforts faits pour rechercher des critères objectifs et précis, les règles n'étaient pas satisfaisantes pour les différentes parties. L'absence de critère indiscutable pour identifier l'origine exacte d'une partie des emballages cartons, et l'évolution constante des dispositifs de collecte dans les collectivités territoriales qui rend très difficile l'identification des producteurs de déchets, plaident pour la définition d'un accord partagé pour protéger les intérêts des parties tout en allégeant les procédures de contrôles.

C'est ainsi que les associations AMF, Amorce et le CNR, l'ADEME et les sociétés agréées ont élaboré en collaboration une nouvelle règle de calcul et de plafonnement des tonnages EMR éligibles aux soutiens à la tonne triée. Les conditions techniques de reprise (nature, repreneur, qualité et tracabilité) ne changent pas.

Pour le calcul du soutien à la tonne triée des EMR, les sociétés agréées prendront en compte tous les EMR triés et livrés par la collectivité à son repreneur contractuel, dans la limite d'un pourcentage déterminé du total fibreux (tonnage total des tonnes triées de papier carton de récupération hors emballages liquides alimentaires issues du circuit municipal de la collectivité vendues et/ou cédées à titre gratuit en vue de leur recyclage au cours d'une année (par la collectivité, par son ou ses prestataires (s) ou exploitant (s) ou par ses adhérents).

Ce pourcentage est fixé à 21% pour 2008 et à 22% pour 2009. Le tonnage soutenu pour les années 2008 à 2010, à condition d'avoir été livré au repreneur contractuel, ne pourra être inférieur au tonnage soutenu en 2007.

Madame MUNNIA explique qu'Eco-Emballages ne s'occupe que des emballages d'origine ménagère.

Le Comité, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant n° 3 et tous les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

- Plan de continuité d'activité dans le cadre de la grippe A

Veolia

Afin d'anticiper les actions à mener en cas d'évolution de la situation du pays sur la pandémie grippale, Veolia IDF a élaboré un plan de continuité d'activité qui concourra au maintien d'une activité minimum de collecte et de traitement même en cas de fort absentéisme du personnel.

D'une manière générale, un grand nombre de personnes pourraient être affectées, ce qui générerait un taux d'absentéisme important aux postes de travail. Pour assurer la continuité du service de collecte et de traitement des déchets en effectifs réduits, des priorités ont été définies.

Les collectes prioritaires sont :

- La collecte des ordures ménagères (éventuellement en mélange avec les collectes sélectives)
- La collecte des DASRI (déchets d'activité des soins et risques infectieux)
- La collecte des déchets fermentescibles de la grande distribution

La prise en compte du risque sanitaire (contact direct homme/déchet) et la modification des conditions de collecte entraînent :

- L'arrêt de l'activité de tri sur les centres de tri (collectes sélectives, objets encombrants, DIB) et l'utilisation possible des installations en centre de transfert
- La fermeture des déchèteries
- Le traitement par incinération ou en centre de stockage des collectes sélectives collectées avec les ordures ménagères
- Le traitement en centre de stockage des objets encombrants et des déchets des services techniques

Les personnels des centres de traitement fermés pourront être mobilisés pour assurer les opérations prioritaires de collecte et de transfert.

La diminution trop importante des effectifs de chauffeurs pourra entraîner un arrêt des prestations de transfert des objets encombrants et des déchets des services techniques.

Novergie/Azalys

Un PCA (plan de continuité d'activité) a été réalisé pour Azalys de manière à évaluer spécifiquement les dispositifs et assurer la pérennité de l'activité. Une liste des fournisseurs indispensables a été définie pour assurer la poursuite des activités. Ceux-ci ont été informés qu'en cas de survenance de pandémie, ils doivent considérer Azalys comme client prioritaire au regard de son activité de service public.

- Point sur les Swaps

Monsieur FRALEUX fait un point sur les swaps au 21 octobre 2009

Contexte général

- Nous sommes dans le contexte original d'une crise. Il est donc difficile de faire des prévisions et de prévoir les nouveaux équilibres.
- L'Europe s'est engagée dans une sortie de crise plus rapidement que les Etats-Unis. Ses taux longs sont remontés et le dollar s'est déprécié, malgré ses accords monétaires avec la Chine.
- Le franc suisse a plus suivi l'Euro que le dollar mais a perdu sa qualité de valeur refuge.
- Les Etats-Unis maintiennent des taux bas pour faire supporter une part plus longue de la crise. Ils laissent provisoirement filer le dollar avant de reprendre la main courant 2011. La valeur de 1.36 pourra être atteinte par spots en 2011.
- Un retour à un nouvel équilibre est prévisible en 2012.

Les gains sur swaps à fin 2009

| | | |
|--|------|-------------|
| ▪ Gain sur l'emprunt syndical (89MF) 13 ME | >>>> | 3.024.327 € |
| ▪ Gain sur l'emprunt crédit bail 28ME | >>>> | 3.735.924 € |
| ▪ Gain total à fin 2009 | >>>> | 6.763.251 € |

Emprunt syndical

- Taux 3.5 % formule d'indexation franc suisse par rapport à lui-même en référence par rapport à l'euro
- Nous sommes sécurisés jusqu'à fin 2010 à 3.5%
- Nous avons des barrières à 1.41 et 1.36 pour l'application d'une formule au-delà de 3.5%. Le taux actuel est à 1.51 et la banque fédérale suisse souhaite vivement maintenir ce taux

Swap CMS 30-2

Ce swap est sécurisé à 5.67 % jusqu'à fin 2010. Nous le sécurisons actuellement à 5.4 % sur les années 2010/2011. Ses perspectives sont favorables en fonction de l'écart moyen historique de 1.2 entre taux courts et taux longs.

Swap dollar franc/suisse

La crise actuelle rend difficile sa gestion précisément sur la période 2011/2012. Nous avons actuellement 3 735 924 €.

Il est préconisé de choisir une valeur de sécurisation définissant exactement notre coût programmé par des achats de contrepartie bancaire de change. Ceci se traduirait par un coût de 560.000 € pour un taux maxi de 6.5/7%, 220.000 pour 8.5%, 89.000 pour 12.5 %. Le coût de la sécurisation serait couvert par les gains acquis.

Monsieur FRALEUX explique qu'il a rencontré certains représentants d'Azalys pour comparer l'évolution réelle des comptes d'exploitation des 10 dernières années par rapport à l'évolution des formules de révision. Face au problème de financement à long terme (2019), il a été examiné des possibilités de redéploiement (pour conserver une constante dans l'évolution des coûts).

Monsieur FRALEUX explique que la production électrique d'Azalys est équivalente à 16 éoliennes ou entre 1.3 et 1.5 km² de panneaux solaires.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président lève la séance à 19 heures et 20 minutes.